

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 18 présents et représentés
- α 18 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-neuf novembre à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Emre DEMIR, Adjoint au maire de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

Etaient présents également :

M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. LAMBOLEZ David (Responsable service Missions Temporaires), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Monsieur PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

2024/37b. Décision Modificative de crédits N°1

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres de Gestion ;
- Vu la délibération N°2024/09 du 22 mars 2024, adoptant le Compte Administratif 2023 ;
- Vu la délibération N°2024/13 du 22 mars 2024, adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant la nécessité d'ajuster notre budget prévisionnel aux dépenses réelles,

Considérant les dépenses supplémentaires en section d'investissement, telles que listées ci-dessous :

- Achat de matériel et outils incendie : 2 800 €
- Achat de sèche-mains électriques : 2 600 €
- Achat et installation de panneaux "Parking réservé" : 800 €
- Construction du bâtiment : 59 225 € (avec une prévision de révision à 13 %)

Le besoin de 65 425 € peut être pris sur le suréquilibre d'investissement qui est de 496 749,63€

Pour ce faire, il est proposé la DM N°1 suivante :
Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
21568 Matériels et outils incendie	+ 2 800,00		
21578 Autre matériel technique	+ 2 600,00		
2181 Inst. gén. et aménagements divers	+ 800,00		
2313 Op 201901 Construction	+ 59 225,00		
Total dépenses :	+ 65 425,00	Total recettes :	+ 0,00

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Adoptent la Décision Modificative de crédits N°1, telle que proposée dans les débats.

Date d'effet de la délibération : 29/11/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. DEMIR Emre
Premier vice-président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Adjoint au Maire du THAON LES VOGSES



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le